

premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention d'enlever les armoires du Canada des boîtes aux lettres, des sacs de dépêches ou d'autres endroits où elles figurent déjà au sein du ministère des Postes?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'espère que nous aurons l'occasion d'étudier cette question sous peu.

Le très hon. M. Diefenbaker: Vous n'avez donc pas encore pris de décision?

LES AFFAIRES INDIENNES

RICHIBOUCTOU (N.-B.)—LES INDIENS ACCUSÉS DE PÊCHE ILLÉGALE ET LA DÉSIGNATION DE PROCUREURS DE LA DÉFENSE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du —j'allais dire: du Nord canadien, car j'ignore pour l'instant le nom de son nouveau ministre.

Une voix: Affaires indiennes et Nord canadien.

M. Howard: Oui, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné qu'un bon nombre d'Indiens des environs de Richibouctou (N.-B.) se sont fait saisir des filets de pêche pour cause de pêche illégale, que le ministère des Pêcheries a recouru aux services d'un avocat pour les poursuivre et que ces Indiens revendiquent des droits de pêche en vertu du traité de 1774, le ministre est-il disposé à leur fournir les services d'un avocat afin qu'ils puissent assurer le respect complet de leurs droits?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute qu'on puisse poser à ce moment-ci des questions de ce genre. A mon avis, le député devrait plutôt faire des représentations directement auprès du ministre.

M. Howard: Puis-je traiter de l'urgence de la question, monsieur l'Orateur? La cause doit être entendue incessamment par le tribunal sous ce chef d'accusation, et les personnes n'ont pas l'argent nécessaire pour retenir les services d'un avocat. C'est parce qu'une décision du gouvernement s'impose de toute urgence que je pose la question en ce moment.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Nous avons l'intention d'accorder une aide financière afin que les Indiens soient représentés comme il se doit lorsqu'ils comparaitront devant le

[M. Pugh.]

tribunal. Mon ministère s'efforce constamment de fournir à la cour d'appel l'occasion de délimiter les responsabilités en ce qui concerne les droits de pêche et de chasse des Indiens, aux termes des traités ou en vertu d'autres dispositions énoncées expressément à leur intention.

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA CSN SE RETIRERAIT DU CONSEIL CANADIEN DES RELATIONS OUVRIÈRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre du Travail.

A la suite de la menace de la CSN de se retirer du Conseil canadien des relations ouvrières et de tous les autres organismes fédéraux, l'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si le comité ministériel, constitué depuis sept à huit mois, est à la veille de rendre une décision relativement aux changements à apporter à la définition de l'unité de négociations? Dans le cas de l'affirmative, fera-t-il part de cette décision à la Chambre?

M. l'Orateur: Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.

M. Allard: Je désire discuter de la question à 10 heures, monsieur l'Orateur.

[Plus tard]

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire qui sera recevable, sur le même sujet.

A la suite de la décision...

M. l'Orateur: A l'ordre! Je me permets de rappeler à l'honorable député que la question posée par l'honorable député de Sherbrooke (M. Allard) n'a pas été acceptée; celle du député de Lapointe est différente, je suppose?

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, je crois que ma question pourrait être acceptée, étant donnée son importance. Je pourrais la poser en conformité du Règlement de la Chambre, car elle est reliée directement à la question posée par l'honorable député de Sherbrooke.

Étant donnée la décision du Conseil canadien des relations ouvrières de ne pas permettre aux ouvriers de la *Angus Company*, à Montréal, de faire un libre choix de leur unité syndicale, le ministre du Travail a-t-il l'intention de présenter prochainement à la Chambre une nouvelle loi en vue de permettre la liberté syndicale au Canada?